

Réunion du 12 avril 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames : Martine TILLET-FAURIE, Laurence de MECQUENEM, Virginie RIGAUD, Bénédicte VARREON
Messieurs : François LESPINASSE, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Mesdames Angélique BESOLI, Hélène ROY
Messieurs Christophe BATIT, Dimitri DAILL, Jérôme MOULEDOUS

Pouvoir : Monsieur DAILL a donné pouvoir à Madame VARREON

Date de la convocation : le 1^{er} avril 2022

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2021 – *délib n°20220412-01*

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Compte Administratif 2021 - *délib n°20220412-02*

Madame le Maire donne la parole à Monsieur François LESPINASSE, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2021 et quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

Il en ressort le résultat suivant :

- **Les dépenses de Fonctionnement** ont représenté en 2021, 339.968,85 €, pour 382.324,77 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 42.355,92 €.
- **Les dépenses d'Investissement** ont représenté en 2021, 58.970,74 €, pour 85.240,60€ de recettes. le résultat de l'exercice est de 26.269,86 €
- **Le résultat de clôture** est de 255.018,79 € en fonctionnement et de -12.091,17 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021 - *délib n°20220412-03*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	42.355,92 €
	Déficit :	
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	212.662,87 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	255.018,79 €
(A2)	Déficit :	

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	26.269,86 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent :	
	Déficit :	38.361,03 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	
	Déficit :	12.091,17 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		5.480,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		9.887,00 €
Solde des restes à réaliser		4.407,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement		7.684,17 €
Excédent (+) réel de financement		0,00 €

→ **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	7.684,17 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) €
Sous-TOTAL (R 1068)	7.684,17 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1:€
TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002€

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté : 247.334,62 €	D001 : Solde d'exécution N-1 : 12.091,17 €	R001 : Solde d'exécution € R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 7.684,17 €

Vote des Taxes 2022 – délib n°20220412-04

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Afin de conserver les ressources de la Commune, Madame le Maire propose de maintenir les taux de 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	24,60 %	42,06 %	42,06 %
Taxe foncière sur non bâti	59,20 %	59,20 %	59,20 %

Budget primitif 2022 – délib n°20220412-05

Le Maire propose le budget primitif 2022 élaboré en commission des finances en date du 14 mars 2022.

Il s'équilibre comme suit en **Section de Fonctionnement** :

Chapitre	DEPENSES	Chapitre	RECETTES
011 Charges à caractère général	293.662,00	002 Excédents antérieur reportés	247.334,00
012 Charges de personnel	199.780,00	70 Produits des services	12.300,00
022 Dépenses imprévues	0,00	73 Impôts et taxes	240.078,00
042 Opérations d'ordre entre section	925,00	74 Dotations et participations	86.281,00
023 Virement à la section d'investissement	86.161,00	75 Autres produits de la gestion courante	42.610,00
65 Autres Charges de Gestion Courante	38.320,00		
66 Charges financières	9.755,00		
TOTAL DES DEPENSES	628.603,00	TOTAL DES RECETTES	628.603,00

Les participations financières aux divers Syndicats Communaux sont les suivants :

65548 : Participations intercommunales 1.650,00 €

Association des Maires de Gironde	140.00 €
Association des Maires Ruraux	110.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS	1.080,00 €
SIVU du Chenil	320.00 €

6574 : Subventions communales et intercommunales 1.800,00 €

ADAT	150 €
Amicale des Personnels Administratif	80 €
Amis de l'Eglise	150 €
Divers	380 €
Ecole de Musique de Galgon	150 €
Fusil Saillanais	80 €

Tennis Club intercommunal	150 €
Gymnastique volontaire	150 €
OCCE Coop scolaire	100 €
Auberge du cœur	80 €
Secours Populaire	80 €
ADELFA	100 €
Comité de Jumelage	150 €

En section d'Investissement :

Chapitre	DEPENSES	Chapitre	RECETTES
001 Solde d'exécution reporté	12.092 €	021 Virement de la section de fonctionnement	86.161 €
16 Remboursement d'Emprunts	32.139 €	1068 Affectation du Résultat	7.684 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	1.000 €	10 Dotations Fonds divers	6.100 €
20 Immobilisations incorporelles	15.250 €	13 Subventions d'investissement	38.247 €
21 Immobilisations corporelles	79.636 €	16 Emprunt et dettes assimilées	1.000 €
		040 Opérations d'ordre entre section	925 €
TOTAL DES DEPENSES	140.117 €	TOTAL DES RECETTES	140.117 €

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Conflit : GEORGE/BINGOL à Bois Vert : se rendre sur place pour constater ?
- Problème fossé Khalid (il en a parlé à François qui devait voir sur place)

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à **20h00**